

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 29 mai 2008 à 21H00**

L'an deux mille huit le 29 mai à 21H00, le Conseil Municipal de la Commune de VENERQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Mairie de Venerque, sous la Présidence de Monsieur Michel DUVIEL, Maire.

**PRESENTS**

Marie-Thérèse AMIEL, Denis BEZIAT, Jean-Yves BERNY, Nadine BURUAGAY, Catherine COFFIN, Marius COURTIN, Michel DEHAN, Jacques DOUMERC, Michel DUVIEL, Marie-Christine ESCOURROU, Nadia ESTANG, Michel GAY, Benoît GUIARDEL, Jean-Paul LEBON, Jacques MAURY, Christine MIAS, Olivier PICARD, Stéphane ROCHE, Cécile SOMPAYRAC

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Nadine BURUAGAY

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/05/2008

Date d'affichage de la convocation : 22/05/2008

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mai 2008 a été approuvé à l'unanimité, sous réserve de deux modifications de formulations de phrases.

**- Tirage au sort des jurés d'assises pour 2009**

Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti à raison d'un juré pour 1 300 habitants. La commune de Venerque doit donc fournir 2 jurés.

Ce choix s'effectue par un tirage au sort du Maire sur la liste électorale. Ce tirage devant être public, le Maire profite du déroulement de cette séance du Conseil municipal pour l'effectuer.

Le nombre de personnes tirées au sort doit être le triple du nombre de jurés prévu, ce qui correspond à six personnes pour Venerque.

Toutefois, les personnes de moins de 23 ans au 1er janvier (c'est-à-dire ceux nés après le 1er janvier 1986) doivent être écartées.

Un premier panier est composé de 1 à 224 numéros correspondant au numéro de pages, correspondant au nombre de pages de la liste électorale.

Un deuxième panier est composé de 1 à 9 numéros qui correspondent au nombre de lignes de la page.

Ces deux tirages permettent de trouver le nom des jurés proposés.

Les personnes tirées au sort ont été:

- Aurélie FRANCOIS
- Michel MOURET
- Cécile HA MINH TU
- Emmanuel LEGRAND
- Lina FAVARO
- Frédéric DUPRAT

**I : Compte-rendu des décisions prises par le précédent Maire par délégation du Conseil depuis la dernière réunion :**

**Marchés inférieurs à 4 000 €HT :**

- Achat de quatre guirlandes de 50 mètres et 140 douilles pour les fêtes chez REXEL, pour un montant de 653,38 €HT, soit 781,44 €TTC.
- Déplacement du coffret Télécom et recâblage à l'école élémentaire suite aux travaux de construction d'une nouvelle classe avec France Télécom pour un montant de 743,02 €HT, soit 888,65 €TTC.

## II : Délibérations

- **Délibération n°51-2008 : rectificatif de la reprise des soldes du bilan du Budget annexe « lotissement de la Tuilerie »**

Le Budget Annexe du lotissement artisanal de la tuilerie a été clôturé au 30 juin 2006.

L'ordonnateur (c'est-à-dire le Maire) doit reprendre au budget principal le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget clos, en balance d'entrée 2007. Cette reprise fait l'objet d'une délibération budgétaire affectant les lignes 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" et 002 "Résultat de fonctionnement reporté" ;

Dans une délibération du 21 février 2008, cette reprise avait porté sur un excédent d'Investissement erroné de 59 783 € alors que l'excédent réel est de 92 781,34 €; il faut donc reporté en section d'Investissement une recette supplémentaire provenant de ce budget de 32 998,34 €

Dans un courrier du 21/05/2008, le Trésorier M Jean ONDRY indique que les chiffres qu'il a fournis avant la délibération susvisée étaient incomplets, et qu'il convient donc de les rectifier.

Les soldes du bilan de sortie du Budget annexe « lotissement Tuilerie » font donc apparaître un excédent de Fonctionnement de 7 289,37 € et un excédent d'Investissement de 92 781,34 €

Vote à l'unanimité.

- **Délibérations n°52 à 54-2008 : Vote des Comptes Administratifs des Budgets principal, eau et assainissement.**

L'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le maire après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations budgétaires effectuées par la commune au cours d'une année donnée.

Le vote du conseil municipal doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas délogée contre son adoption.

Le compte administratif devant représenter toutes les opérations effectuées sur les prévisions budgétaires, il reproduit le cadre du budget. La numérotation des chapitres et des articles est la même que pour les budgets, ce qui permet de faire aisément des comparaisons entre ce qui était prévu au Budget Primitif et ce qui a été effectivement réalisé dans l'année. On y retrouve donc tous les articles de recettes et de dépenses qui sont mentionnés tant au budget primitif qu'aux Décisions Modificatives.

Les résultats globaux des 3 CA de la commune sont les suivants :

- Budget Principal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 912 727,98 €	795 094,70 €
RECETTES	2 160 130 €	1 057 576,13 €
REPORTS DE 2006	16 672,74 €	- 248 646,18 €
RESULTATS AVANT RAR	264 074,76 €	13 835,25 €
RAR	/	- 143 872,25 €
RESULTAT APRES RAR	264 074,76 €	- 130 037 €

- Assainissement :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	133 532,84 €	31 802,21 €
RECETTES	156 640,11 €	50 788,09 €
REPORTS DE 2006	68 067,63 €	21 258,31 €
RESULTATS AVANT RAR	91 174,90 €	40 244,19 €
RAR	/	- 33 727,20 €
RESULTAT APRES RAR	91 174,90 €	6 516,99 €

- Eau :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	227 656,24 €	307 791,89 €
RECETTES	223 845,64 €	392 231 €
REPORTS DE 2006	72 398,61 €	- 142 230,41 €
RESULTATS AVANT RAR	68 588,01 €	- 57 791,30 €
RAR	/	- 5 669 €
RESULTAT APRES RAR	68 588,01 €	- 63 460,30 €

*NB : RAR = Restes à réaliser, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et recettes qui ont été engagées sur 2007, qui sont donc certaines, mais qui ne seront réalisées qu'en 2008.*

Vote à l'unanimité de chacun des Comptes Administratifs.

- **Délibérations n°55 à 57-2008 : Vote des comptes de gestion des Budgets principal, eau et assainissement.**

À la même séance que le Compte Administratif, le compte de gestion du receveur est également soumis au conseil. Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du maire. Le conseil doit se prononcer expressément sur le compte de gestion, mais il ne peut pas en modifier les chiffres ; il doit simplement consigner dans sa délibération les irrégularités qu'il aurait été amené à constater.

Le compte de gestion est tenu par le trésorier de la commune, en ce qui nous concerne celui des cantons d'Auterive et de Cintegabelle M ONDRY. Ce dernier était présent lors de la séance pour présenter les comptes de gestion des trois budgets, et a distribué à chaque membre une synthèse des comptes 2007.

Cette comptabilité retrace non seulement les mêmes opérations budgétaires que l'on va retrouver dans le Compte Administratif, mais aussi celles faites avec des tiers, les opérations de trésorerie, et les mouvements du patrimoine.

Le compte de gestion établi par le comptable de la commune doit être transmis au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, afin que le vote du conseil municipal arrêtant les comptes puisse intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Avant d'être soumis aux conseils municipaux, les comptes sont vérifiés et certifiés exacts dans leurs résultats par le comptable supérieur compétent.

M ONDRY a présenté :

- les états de développement des comptes de tiers ;
- l'état de l'actif ;
- l'état du passif ;
- l'état des restes à recouvrer ;
- l'état des restes à payer.

- **Délibérations n°58 à 60-2008 : Affectation des résultats**

Le résultat cumulé de chaque budget correspond à l'excédent ou au déficit de l'exercice cumulé avec le résultat antérieur reporté de la section de Fonctionnement (ou d'exploitation pour les budgets eau et assainissement), à l'exclusion des restes à réaliser.

Ce résultat doit être affecté en priorité, lorsqu'il s'agit d'un excédent, à la couverture du déficit de la section d'investissement.

S'il reste un surplus, il est soit affecté en réserve en section d'Investissement pour financer de nouvelles opérations, soit inscrit en report à nouveau à la section de Fonctionnement.

L'inconvénient de l'affectation du surplus en réserve en section d'Investissement et que cette somme ne pourra plus servir pour du Fonctionnement si le besoin s'en fait ressentir.

Je propose donc de l'inscrire en nouveau en section de Fonctionnement, ce qui n'empêchera pas d'utiliser cette somme pour de l'investissement, car le chapitre 021 « Virement de la section de Fonctionnement » permet d'équilibrer la section d'Investissement en réservant une somme d'autofinancement pour l'investissement. L'utilisation de ce chapitre est plus souple et correspond en fait à l'affectation prévisionnelle du résultat 2008, qui sera réalisée en 2009.

Cette affectation ne peut être faite qu'après le vote du Compte Administratif. C'est pourquoi le Budget Primitif voté au mois de février avait inscrit une prévision, qu'il conviendra d'ajuster par des décisions modificatives.

Les affectations des résultats sont les suivantes :

- Budget principal :

RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2007)	264 074,76 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la Section d'Investissement (y compris les restes-à-réaliser)	130 037 €
Affectation complémentaire en réserve en Section d'Investissement	0 €
<b>Soit au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en section d'Investissement)</b>	<b>130 037 €</b>
<b>Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (002)</b>	<b>134 037,76 €</b>

- Budget assainissement :

RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2007)	91 174,90 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la Section d'Investissement (y compris les restes-à-réaliser)	0 €
Affectation complémentaire en réserve en Section d'Investissement (excédent de 39 924,32 € y compris une réduction de 310,87 € au titre de la réforme des ICNE).	0 €
<b>Soit au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en section d'Investissement)</b>	<b>0 €</b>
<b>Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (002)</b>	<b>91 174,90 €</b>

- Budget eau :

RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2007)	68 588,01 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la Section d'Investissement (y compris les restes-à-réaliser)	63 460,30 €
Affectation complémentaire en réserve en Section d'Investissement	0 €
<b>Soit au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en section d'Investissement)</b>	<b>63 460,30 €</b>
<b>Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (002)</b>	<b>5127,71 €</b>

Vote à l'unanimité pour les affectations du résultat de chaque budget.

- **Délibérations n° 61 à 63-2008 : Décisions Modificatives**

Le budget primitif est un acte de prévisions. En conséquence, il peut s'avérer nécessaire de le corriger par décision modificative jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

- **Budget Principal :**

**Section d'Investissement :**

- **Recettes :**

- **Ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté » : +13 835,25 €**
- **Chapitre 041 « opérations patrimoniales » (ordre) : + 149 104 €**  
Article 16875 « Autres dettes – Groupements de collectivités » : + 149 104 €
- **Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : - 32 997,82 €**  
Article 1068 « Excédents de Fonctionnement capitalisés » : - 32 997,82 €
- **Chapitre 021 « Virement de la section de Fonctionnement » : + 6 100€**

- **Dépenses :**

- **Ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté » : - 19 162,57 €**
- **Chapitre 041 « opérations patrimoniales » (ordre) : + 149 104 €**  
Article 27635 « Créance sur des collectivités – groupements de collectivités » : + 149 104 €
- **Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » : + 6 100 €**  
Article 16875 « autres dettes – groupements de collectivités » : + 6 100 €

**Section de fonctionnement :**

- **Dépenses :**

- **Chapitre 66 « Charges financières » : + 3 000 €**  
Article 6618 « Intérêts des autres dettes » : + 3 000 €
- **Chapitre 023 « virement à la section d'Investissement » : + 6 100 €**
- **Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : + 53 628,54 €**

- **Recettes :**

- **Ligne budgétaire 002 : « résultat de fonctionnement reporté » : + 32 999,54 €**
- **Chapitre 73 « impôts et taxes » : + 17 408 €**  
Article 7311 « contributions directes » : + 17 408 €
- **Chapitre 74 « Dotations et participations » : + 12 321 €**  
Article 74122 « dotation de solidarité rurale 2<sup>ème</sup> fraction » : +1 326 €  
Article 74127 « dotation nationale de péréquation » : + 3 227 €  
Article 74834 « Etat – Compensation au titre des exonérations de la taxe Foncière » : + 2 351 €  
Article 74835 « Etat – compensation au titre des exonérations de la Taxe d'habitation » : + 5 417 €

Vote à l'unanimité.

- **Budget assainissement :**

**Section d'exploitation :**

- **Recettes :**

- **ligne 002 « résultats d'exploitation reporté » : + 0,63 €**
- **Chapitre 70 « vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises » : - 0,63 €**  
Article 704 « travaux » : - 0,63 €

**Section d'Investissement :**

- **Dépenses :**

- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : + 4 000 €**  
Article 2156 « matériel spécifique d'exploitation » : + 4 000 €

• **Chapitre 23 en cours** » : - 4 000 €

Article 2315 « Installations, matériel, et outillages technique » : - 4000 €

- Recettes :

• **Ligne budgétaire 001** « solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté » : - 310,56 €

• **Chapitre 16** « emprunts et dettes assimilées » : +310,56 €

Article 1641 « emprunts en euros » : + 310,56 €

Vote à l'unanimité.

- Budget eau :

Section d'exploitation :

- Recettes :

• **ligne 002** « résultats d'exploitation reporté » : - 89,80 €

• **Chapitre 70** « Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises » : +89,80 €

Article 704 « travaux » : + 89,80 €

Section d'Investissement :

- Dépenses :

• **Ligne budgétaire 001** « solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté » :-0,59 €

- Recettes :

• **Chapitre 10** « dotations, fonds divers et réserves » : -0,59 €

Article 1068 « Excédents de Fonctionnement capitalisés » : - 0,59 €

Vote à l'unanimité.

- **Délibération n° 64-2008 : demande de subvention au Conseil général pour des travaux de confection et de réfection de trottoirs** :

Ces travaux concernent la création des trottoirs avenue des coteaux, et la réfection de trottoirs avenue du Docteur Guilhem entre la rue Montespan et la rue du 14 juillet (côté pair), la rue du 14 juillet, et le lotissement le Garri.

Le montant prévisionnel total de ces travaux estimé par le Maître d'œuvre est arrondi à 106 000 € y compris 5% d'aléas et imprévus.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Général pour les financer.

Vote à l'unanimité.

- **Délibération n° 65-2008 : demande d'adhésions de communes au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées (SITPA)**

Le SITPA nous informe que les communes d'Esparron, Eup, Labruyère-Dorsa, Mascarville et Seyre lui ont fait part de leur volonté d'adhésion.

L'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que chaque commune membre doit donner son accord.

Vote à l'unanimité.

III : Questions diverses

Après les questions diverses, la séance est levée à 1H15.